

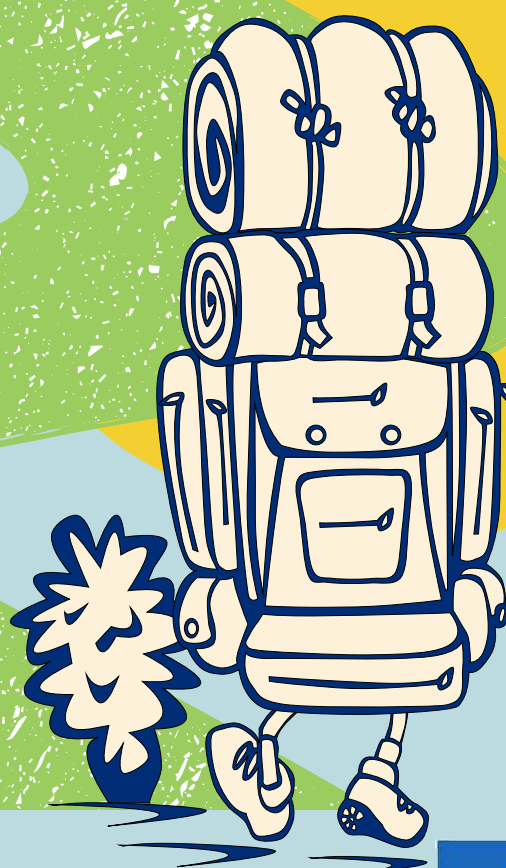
ACCUEIL DE LOISIRS FÊTE DES MÔMES



Spécial Camps !



Association Familles Rurales
14 rue la Fontaine
Saint Macaire en Mauges
02.41.30.41.69
accueildeloisirs@afrstmac.fr



SÉJOUR

RAID AVENTURE

DU 10 AU 14 AOÛT

CM1 - CM2
(ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026)
12 enfants maximum

Base de loisirs
Pont Caffino (44)

V.T.T – Tir à l'arc
Course d'orientation
Escalade



SÉJOUR

**SUR LA PISTE DES
AVENTURIERS**

DU 17 AU 21 AOÛT



**Base de loisirs
Pont Caffino (44)**

**CE2 – CM1
(ANNÉE SCOLAIRE
2025 – 2026)
12 ENFANTS MAXIMUM**



**TYROLIENNE
COURSE D'ORIENTATION
TIR À L'ARC
RALLYE NATURE**

séjour

SPORT ET NATURE

Base de loisirs
Pont Caffino (44)

Du 24 au 27 août

**CP - CE1 - CE2
(ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026)
12 ENFANTS MAXIMUM**

**COURSE D'ORIENTATION
DISC GOLF
TIR À L'ARC**



Le tableau ci-dessous vous indique le coût du séjour en fonction de votre quotient familial (qui est disponible auprès des services de la CAF).

Quotient Familial	Séjour CM1-CM2 5 jours / 3 nuits*	Séjour CE2-CM1 5 jours / 3 nuits*	Séjour CP-CE1-CE2 4 jours / 2 nuits*
0 à 600	150€	150€	110€
601 à 900	155€	155€	115€
901 à 1100	160€	160€	120€
1101 à 1300	165€	165€	125€
1301 à 1600	168€	168€	130€
1601 à 2099	172€	172€	135€
2100 et +	175€	175€	138€

* Les lundis (10/08, 17/08 et 24/08), seront consacrés à la préparation des séjours. Les enfants seront donc accueillis dans les locaux de l'accueil de loisirs.



Afin de réduire les tarifs, nous vous sollicitons pour les trajets.

Si vous souhaitez faire un ou plusieurs trajets (aller/retour), merci de le préciser sur le coupon de réservation.

Nous vous demanderons de transmettre une photocopie de votre permis de conduire ainsi qu'une photocopie de votre attestation d'assurance.



Modalités d'inscription

Le coupon de réservation est à remettre **entre le lundi 23 mars et le vendredi 4 avril, au 14 rue la Fontaine à Saint Macaire en Mauges.**

Une fois la période d'inscription passée, afin de savoir s'il nous reste des places, veuillez nous contacter par mail (accueildeloisirs@afrstmac.fr).

- Joindre à ce coupon un acompte de 75% de la somme totale, qui sera encaissé à la réservation pour valider l'inscription.

Le règlement de l'acompte est possible par chèque, espèces, chèque vacances ou CESU.

Si vous souhaitez régler l'acompte par chèque vacances et que vous ne les avez pas reçus. Vous pouvez nous fournir un chèque avec le montant de l'acompte. Celui-ci ne sera pas encaissé et vous sera redonné à réception des chèques vacances.

Pour information, toute annulation après la date de fin d'inscription sera facturée, sauf sur présentation d'un justificatif médical.

- Si vous avez rempli le dossier d'inscription (fiche famille – fiche sanitaire) pour l'année 2026, merci de rendre seulement le coupon de réservation ainsi que l'acompte.
- Sinon, merci de remplir le dossier d'inscription (fiche famille – fiche sanitaire) en m'envoyant un mail (accueildeloisirs@afrstmac.fr) afin que je puisse vous envoyer les documents.

À la suite de la période d'inscription, un mail de confirmation vous sera envoyé.

Coupons de réservation

À retourner
entre le
lundi 23
mars et le
vendredi 4
avril

CM1
CM2

Coupon de réservation Séjour RAID AVENTURE Du lundi 10 au vendredi 14 août

Prénom et Nom :

Âge et classe (2025-2026) :

Adresse mail :

Téléphone :

J'accepte de faire un ou plusieurs trajets : Aller Retour

Mon quotient familial :

Montant du séjour :

Acompte (75%) :

À retourner
entre le
lundi 23
mars et le
vendredi 4
avril

CE2
CM1

Coupon de réservation Séjour SUR LA PISTE DES AVENTURIERS Du lundi 17 au vendredi 21 août

Prénom et Nom :

Âge et classe (2025-2026) :

Adresse mail :

Téléphone :

J'accepte de faire un ou plusieurs trajets : Aller Retour

Mon quotient familial :

Montant du séjour :

Acompte (75%) :

À retourner
entre le
lundi 23
mars et le
vendredi 4
avril

CP
CE1
CE2

Coupon de réservation Séjour SPORT ET NATURE Du lundi 24 au jeudi 27 août

Prénom et Nom :

Âge et classe (2025-2026) :

Adresse mail :

Téléphone :

J'accepte de faire un ou plusieurs trajets : Aller Retour

Mon quotient familial :

Montant du séjour :

Acompte (75%) :